

PUBLIC CONCERNE

Toute personne étant amenée à conduire, même de façon occasionnelle des plates-formes élévatrices mobile de personnes (PEMP).

PREREQUIS

Savoir comprendre le français
Ne pas avoir le vertige

DUREE**Formation théorique :**

3.5 heures*

Formation pratique :

3.5 heures à 10.5 heures*

Test théorique et pratique :

3.5 à 7 heures

Total :

Entre 10.5h et 21h

* : Cela dépendra du nombre de catégories, de l'expérience du candidat et du nombre de participant et de la demande du client

VALIDITE CACES®

5 ans pour la recommandation
R486

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthode active, participative, magistrale et didactique accompagnée d'exposés théoriques et pratiques sur la réglementation, les règles de sécurité, la mise en main et la conduite des PEMP en présentiel pendant toute la durée de la formation et du test.

QUALITE DES INTERVENANTS

Formateur en prévention des risques professionnels et avec expérience dans la conduite des PEMP

MODALITES, DELAI ET CALENDRIER**D'INSCRIPTION**

Voir sur le site internet : www.acsvf-formation.fr ou nous contacter au 02 51 51 35 85

ACCESSIBILITES AUX PERSONNES**HANDICAPES**

A définir dans l'entreprise concernée en INTRA

Accès PMR en INTER notre organisme de formation

PSH :

Evaluation de la faisabilité de conduite avant formation en centre de formation avec le référent handicap, un formateur et la ou les engins demandés.

TARIFS :

Sur demande de devis

OBJECTIFS

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),

Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...), Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.486A

Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) R.486A selon la ou les catégories à valider.

Obtenir une attestation spécifique aux ports des EPI en nacelle

FORMATION THEORIQUE / PRATIQUE

Conduire et utiliser une PEMP (plate-forme élévatrice mobile de personnels) en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques que pratiques :

Théorie :

Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ...).

Connaitre la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.

Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.

Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).

Connaitre et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.

Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.

Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).

Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Pratique :**Catégorie A (RS7000) :**

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.
2. Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 1 en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 3 en respectant les règles de sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation verticale pour en rendre compte.
-> **code Passeport Prévention : 121599 / 115655 / 400772 / 403898 / 400631 / 100240 / 402030 / 124176 / 400771 / 120373**

Catégorie B (RS7001) :

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation multidirectionnelle.
2. Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
3. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 1 en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 3 en respectant les règles de sécurité.
5. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
6. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation multidirectionnelle pour en rendre compte.
-> **code Passeport Prévention : 121599 / 115655 / 400772 / 403898 / 400631 / 100240 / 402030 / 124176 / 400771 / 120373**

PUBLIC CONCERNE

Toute personne étant amenée à conduire, même de façon occasionnelle des plates-formes élévatrices mobile de personnes (PEMP).

PREREQUIS

Savoir comprendre le français
 Ne pas avoir le vertige

DUREE

Formation théorique :

3.5 heures*

Formation pratique :

3.5 heures à 10.5 heures*

Test théorique et pratique :

3.5 à 7 heures

Total :

Entre 10.5h et 21h

* : Cela dépendra du nombre de catégories, de l'expérience du candidat et du nombre de participant et de la demande du client

VALIDITE CACES®

5 ans pour la recommandation R486

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthode active, participative, magistrale et didactique accompagnée d'exposés théoriques et pratiques sur la réglementation, les règles de sécurité, la mise en main et la conduite des PEMP en présentiel pendant toute la durée de la formation et du test.

QUALITE DES INTERVENANTS

Formateur en prévention des risques professionnels et avec expérience dans la conduite des PEMP

MODALITES, DELAI ET CALENDRIER D'INSCRIPTION

Voir sur le site internet : www.acsvf-formation.fr ou nous contacter au 02 51 51 35 85

ACCESSIBILITES AUX PERSONNES HANDICAPES

A définir dans l'entreprise concernée en INTRA
 Accès PMR en INTER notre organisme de formation

PSH :

Evaluation de la faisabilité de conduite avant formation en centre de formation, avec le référent handicap, un formateur et la ou les engins demandés.

TARIFS :

Sur demande de devis

Catégorie C (RS7002) :

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) de types 1 et 3.
2. Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP de types 1 et 3 en respectant les règles de sécurité.
3. Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité.
4. Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme pour en rendre compte.

-> **code Passeport Prévention : 121599 / 115655 / 403898 / 400631 / 100240 / 402030 / 124176 / 120373**

Code Passeport Prévention si plusieurs catégories :

R482 catégorie A et B : 121599 / 115655 / 400772 / 403898 / 400631 / 100240 / 402030 / 124176 / 400771 / 120373

MODALITES D'EVALUATIONS :

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486A de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Test d'évaluation théorique et pratique réalisés par une personne qualifiée dénommée « testeur » selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la Recommandation R.486A de la CNAM.

Les tests CACES® R486A seront réalisés par l'organisme ACS Vendée Formation, adhérent du groupe AG2C, OTC certifié pour les CACES® par SGS depuis le 19/08/2021. Certificat CACES® ICSCAC0252

EVALUATION ET VALIDATION FORMATION

- Evaluation des acquis théoriques et pratiques des EPI par des exercices et/ou mises en situation, tout au long de la formation
- Evaluation à chaud de la formation
- Attestation de réussite
- Attestation de formation

LISTES DES CATEGORIES EN R486 :



Catégorie 1A :
 PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport avec élévation suivant un axe vertical.



Catégorie 3A :
 PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail avec élévation suivant un axe vertical.



Catégorie 1B :
 PEMP dont la translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport avec élévation multidirectionnelle.



Catégorie 3B :
 PEMP dont la translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation multidirectionnelle.



La catégorie C correspond à la conduite hors production d'une PEMP.

Il est utile pour le déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins. Avec ce CACES®, le chauffeur peut transférer toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance pour démonstration ou pour essais.

